



A Cérilly, le 27 aout 2019

Monsieur Bernard TIGÉ
Président du S.I.C.T.O.M

à Madame, Monsieur le Maire

Objet : Mise au point sur les nouvelles consignes de tri.

Madame, Monsieur le Maire,

Lors de la livraison des camions de tri sélectif, des caractérisations (contrôle sur la conformité du contenu des bacs jaunes) sont effectuées. Une des caractérisations a atteint un taux de **40.2%** contrairement au **5%** autorisé, ce qui est inacceptable. Tous les refus de tri sont envoyés à Bayet, en incinération. Le coût est directement facturé au SICTOM et donc à l'ensemble des usagers de la collectivité.

Les refus suivants ont été répertoriés :

- Un grand nombre de sacs noirs (poubelle)
- Vêtements (chaussures et sac à main)
- Enjoliveurs de voiture
- tuyaux
- piscine
- classeur
- Gants en latex
- Essuie tout et mouchoirs, en grande quantité
- Photos
- Briquets
- Bidon d'huile de moteur
- Restes de nourriture
- Cartons de grandes tailles, en grande quantité
- Verres
- Vis et clés
- Terre
- Bâches de grande taille

La plupart de ces refus vont en ordures ménagères ou en déchèterie. Je vous rappelle que les emballages doivent être mis en VRAC, aucun sac noir n'est toléré. De plus, le site consignesdetri.fr ainsi que l'application Guide du tri créé par Citéo ne laissent place à aucune erreur. Des mesures sont donc à prendre dans les plus brefs délais par les délégué(e)s de communes, afin d'informer et de sensibiliser les citoyens au tri, si nous souhaitons que le SICTOM prospère et que les usagers ne voient pas leurs factures impactées.

La mise en place est longue et fastidieuse mais des progrès notoires ont été réalisés. Les quantités d'ordures ménagères ont diminué au profit du tri sélectif mais il faut que les taux de refus baissent. Il ne faut donc pas se relâcher et continuer à travailler afin que tout le monde intègre les nouvelles consignes et éviter de nouveaux désagréments.

	Tonnages tri sélectif			Tonnages OM		
	2018	2019	Amélioration	2018	2019	Amélioration
Avril	23,08	22,93	-1%	238,7	219,08	8%
Mai	26,5	58,98	55%	253,46	163,24	36%
Juin	20,58	47.16	56%	237,5	154.98	35%
Juillet	22.92	74.04	69%	266.94	176.34	34%

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'assurance de son sincère dévouement.

Le Président,
S.I.C.T.O.M.
 Secteur de Cerilly
 Rue du Champ Coudray
 03350 CERILLY
 Tél. 04 70 66 21 51
 Fax 04 70 66 18 30
B.TIGÉ bd@cerilly@orange.fr